

Déclaration lors de la ratification de la  
Convention européenne des Droits de l'Homme

---

Monsieur le Secrétaire général,

Au nom du gouvernement suisse, j'ai l'honneur de déposer auprès de vous les instruments de ratification de la Convention européenne des Droits de l'Homme. Je vous informe également que la Suisse accepte le droit des individus de s'adresser à la Commission européenne des Droits de l'Homme, ainsi que la juridiction obligatoire de la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Si nous participons maintenant seulement à cette oeuvre importante du Conseil de l'Europe, ce n'est pas ~~parce~~ que la Suisse aurait jusqu'ici négligé les droits de l'homme.

*Bien au contraire*  
Le peuple suisse a toujours attaché une grande importance à la primauté du droit et cela dans

*copie : O.J.*

le cadre interne aussi bien que sur le plan international. Mais certaines dispositions de notre ordre juridique, qui s'expliquent par l'évolution historique <sup>proposée</sup> de notre pays, auraient nécessité d'importantes réserves <sup>au nouvel</sup> lors de la ratification de la Convention. Je pense ici à la question du suffrage féminin et aux articles de la Constitution fédérale sur les jésuites et les couvents. Il nous a semblé préférable d'éliminer d'abord ces obstacles. Et comme vous le savez, le peuple suisse l'a fait <sup>à l'occasion de</sup> dans deux votations fédérales, <sup>successives</sup> la première en 1971, l'autre en 1973. Bien sûr, notre ordre interne a connu d'autres modifications encore, moins spectaculaires mais néanmoins significatives.

J'affirme sans hésitation que la Convention européenne des Droits de l'Homme n'est pas entièrement étrangère à tous ces

changements. Elle nous a incité continuellement à faire les adaptations nécessaires pour nous conformer à ses normes. De cette manière elle a certainement contribué au progrès de notre ordre juridique. Et je suis persuadé que ce qui est vrai pour la Suisse l'est aussi pour d'autres pays.

Je pense que c'est là le meilleur hommage que l'on puisse rendre aux hommes qui ont élaboré ce système de sauvegarde et de protection des droits de l'homme. Ils ont ainsi contribué sans aucun doute à la réalisation de ce qui a toujours été une des grandes ambitions de la civilisation européenne: la liberté et le respect de la personne humaine.